

Règlement du challenge des Launay

La Fédération de pêche de Seine-Maritime organise le challenge des Launay lors de la fête de la pêche le dimanche 04 juin aux étangs du Petit Launay à Saint-Aubin-le-Cauf.

Ce challenge est séparé en deux compétitions différentes, une compétition float-tube (le matin) et une compétition de street-fishing (l'après-midi).

Le challenge des Launay se déroulant le jour de la fête de la pêche, la carte de pêche n'est pas obligatoire pour participer.

Inscription :

- Les inscriptions seront closes dès que le quota sera atteint
- Celui déjà inscrit à une compétition peut s'inscrire à la deuxième mais ne sera pas prioritaire.
- Le montant de l'inscription pour chaque compétition est de 20 € / personne
- Les épreuves pourront être annulées ou reportées par les organisateurs en cas de force majeure : météo défavorable, raison de sécurité, nombre de participants insuffisants
- Pour chaque compétition cinq places sont réservées aux 14-18 ans jusqu'au 12 mai. Passé cette date, s'il reste des places, elles seront attribuées aux personnes majeures inscrites sur la liste d'attente
- Toutes inscriptions incomplètes ne seront pas prises en compte. La réception du chèque valide définitivement l'inscription. Date limite pour la réception du chèque : le 26 mai au soir

Règlement :

- Seuls les brochets et perches seront comptabilisés
- Seule la pêche aux leurres est autorisée
- 1 seule canne en action de pêche par pêcheurs
- La pêche à la traîne est strictement interdite
- Chaque rencontre à un règlement qui lui est propre (annexé à la suite de ce document), les compétiteurs s'engagent à les lire et les respecter

Il est interdit d'être sous l'emprise de l'alcool ou de drogues pendant les différents challenges (à bord de l'embarcation ou du bord).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de contrevenance à ses impératifs. Seuls le ou les compétiteurs pourront être tenus responsables en cas de problème.

Le fait de participer entraîne le respect du règlement de chaque compétition (float-tube et du bord).

Tout concurrent passant outre celui-ci ou cherchant à frauder, de quelque manière que ce soit, se verra aussitôt disqualifié et exclu de la compétition sans dédommagement.

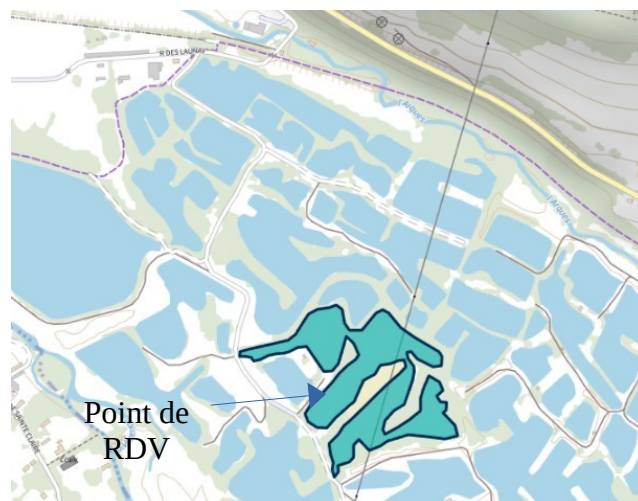
Challenge 1 : Float-tube

Date : 04/06/2023

Lieu : Étangs du Petit Launay,

Saint-Aubin-le-Cauf, 76510.

20 participants



Organisation :

- Le rendez-vous est fixé le 04 juin 2023 aux étangs du Petit Launay
- L'accueil des participants et la mise à l'eau des floats-tubes est fixée entre 6h30 et 7h
- Le challenge se déroulera en une seule manche :
 - le matin de 7h30 à 11h
- Le début et la fin de la manche seront annoncés par un signal sonore

Règlement :

Pour rappel :

- La pêche se pratiquera exclusivement depuis une embarcation (float-tube)
- Seuls les brochets et perches seront comptabilisés
- Seule la pêche aux leurres est autorisée, l'usage des appâts vivants est interdit.
- 1 seule canne en action de pêche par concurrent
- La pêche à la traîne est strictement interdite

La compétition se déroule en individuel et donc en float-tube (avec palmes, moteur électrique non autorisé). La pêche du bord est interdite. Les déplacements à pied ou en wading sont interdits. Les concurrents devront respecter entre eux une distance de 10m minimum en action de pêche.

Classement :

Seuls les brochets et les perches atteignant la taille légale seront comptabilisés à raison de 1 point par centimètre. Les poissons en dessous de la taille légale rapportent 2 points.

Espèces	Taille légale
Brochet	50 cm
Perche	20 cm

Seront récompensés :

- Le pêcheur ayant pris le plus gros poisson (perche, brochet)
- Les trois pêcheurs ayant totalisé le plus grand nombre de points

Toutes les prises seront comptabilisées et mesurées par un commissaire soit en embarcation ou du bord. Si celui-ci n'est pas disponible, les poissons capturés devront être placés dans une bourriche ou une grande épuisette avant d'être mesurés. Le pêcheur est garant de la bonne santé du poisson, de la capture à la remise à l'eau. Les poissons morts, abîmés ou sans vigueur ne seront pas comptabilisés et pourront entraîner des pénalités.

Sécurité :

- Le port du gilet est obligatoire
- 1 embarcation dites « commissaire » sera présente sur le plan d'eau durant l'épreuve. Le rôle de cette embarcation est de comptabiliser les captures des poissons, de surveiller et d'assurer la sécurité des participants.

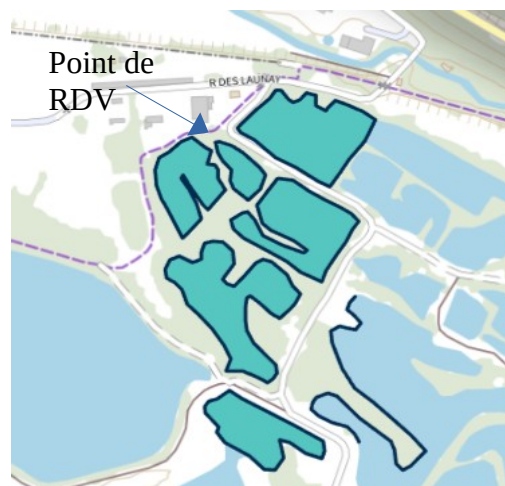
Challenge 2 : Street-fishing

Date : 04/06/2023

Lieu Étangs du Petit Launay

Saint-Aubin-le-Cauf, 76510.

20 participants



Organisation :

- Le rendez-vous est fixé le 04 juin 2023 aux étangs du Petit Launay
- L'accueil des participants est fixée à 13h30
- Le challenge se déroulera en une seule manche :
 - l'après-midi de 14h à 16h
- Le début et la fin de la manche seront annoncés par un signal sonore

Règlement :

Pour rappel :

- La pêche se pratiquera exclusivement depuis le bord
- Seuls les brochets et perches seront comptabilisés
- Seule la pêche aux leurres est autorisée, l'usage des appâts vivants est interdit.
- 1 seule canne en action de pêche par concurrent

Classement :

Seuls les brochets et les perches atteignant la taille légale seront comptabilisés à raison de 1 point par centimètre. Les poissons en dessous de la taille légale rapportent 2 points.

Espèces	Taille légale
Brochet	50 cm
Perche	20 cm

Seront récompensés :

- Le pêcheur ayant pris le plus gros poisson (perche, brochet)
- Les trois pêcheurs ayant totalisé le plus grand nombre de points

Toutes les prises seront comptabilisées et mesurées par un commissaire du bord. Si celui-ci n'est pas disponible, les poissons capturés devront être placés dans une bourriche ou une grande épuisette avant d'être mesurés. Le pêcheur est garant de la bonne santé du poisson, de la capture à la remise à l'eau. Les poissons morts, abîmés ou sans vigueur ne seront pas comptabilisés et pourront entraîner des pénalités.

Sécurité :

- Lors des lancers, prenez garde aux autres usagers, y compris derrière vous